**La préparation à l'agrégation d'allemand à l'Université de Strasbourg**

1. Le département d'études allemandes propose une préparation aux épreuves de l'agrégation d'allemand. Des cours sont assurés pour toutes les questions au programme des épreuves d'admissibilité et d'admission des deux concours, interne et externe, ainsi que pour les trois questions d'option de l'externe (civilisation, linguistique, littérature). Un entraînement systématique aux épreuves de version et thème ainsi que de grammaire (écrits et oraux), est également assuré.

2. Une réunion de présentation des programmes a lieu en juin durant laquelle les candidats intéressés peuvent prendre des renseignements sur la formation et reçoivent des conseils de travail pour l'été.
La réunion de rentrée a lieu le mercredi de la première ou deuxième semaine de septembre.

**3. Inscriptions**

* Les candidats doivent impérativement s'inscrire d'une part au concours auprès du ministère, d'autre part à la préparation à l'université. Il s'agit de deux inscriptions différentes. L'inscription à la préparation à l'université n'est plus possible au-delà du 15 décembre.
Renseignements sur l'inscription au concours sur le site du ministère :
http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html

*Les calendriers et résultats des concours sont consultables sur le site publinet :
http://publinetce2.education.fr/publinet/Servlet/PublinetServlet?_page=ACCUEIL

**4. Rappel des épreuves**

**Agrégation externe**

*Épreuves d'admissibilité (écrites)*

- Une dissertation en allemand sur programme de tronc commun (7h)
- Une épreuve de traduction : 1 version et 1 thème (6h)
- Une dissertation en français sur programme de tronc commun (7h)

*Épreuves d'admission (orales)*

- Une explication de texte en allemand (4h de préparation, 30 min d'exposé, 15 min de questions) sur programme de tronc commun ou d'option civilisation ou littérature
- Une épreuve de thème oral sur un texte de presse ou de prose littéraire (20 min de préparation, 20 min pour le thème, 10 min de questions)
- Une épreuve de version orale, assortie d'une question de grammaire (1h de préparation, 20 min de pour la version, 10 min de questions, 10 min exposé grammaire, 10 min de questions)
- Une leçon en français (4h de préparation, 30 min d'exposé, 10 min de questions), sur programme de tronc commun ou d'option linguistique

**Agrégation interne**

*Épreuves d'admissibilité (écrites)*

- Une dissertation en allemand sur programme (7h)
- Une épreuve de traduction (version et thème + explication grammaticale de choix de traduction) (5h)

*Épreuves d'admission (orales)*

- Une épreuve de type universitaire (3h de préparation, 1h de passage) : une explication de texte sur programme en allemand (25 min), explication grammaticale des soulignements en français (5 min), questions du jury sur les soulignements (5 min), questions du jury sur l'explication de texte (15 min), thème d'une centaine de mots (lecture : 3 min, trad : 4 min, reprise : 3 min)

- Une épreuve professionnelle : présentation d'une séquence de cours à partir de documents fournis, textuels, iconographiques, audio-visuels... (3h de prépration, 40 min d'exposé, 20 min de questions) en français.

Le descriptif des épreuves avec les coefficients est consultable sous les liens suivants :
externe
http://www.education.gouv.fr/cid51458/epreuves-agregation-externe-section-langues-vivantes-etrangeres-allemand.html
interne
http://www.education.gouv.fr/cid51536/agregation-interne-section-langues-vivantes-etrangeres.html

Les candidats passent les épreuves d'admissibilité dans leur académie. Les oraux se déroulent à Paris pour l'agrégation externe et dans une académie de province pour l'agrégation interne (à Saint-Malo, académie de Rennes, les trois dernières années).

**5. Conseils pour la préparation à l'agrégation**

Pour tirer le meilleur profit de la préparation, il est conseillé :

* d'avoir lu durant l'été : a) les œuvres au programme ; b) les rapports de jury des années précédentes. Ils contiennent les recommandations des membres du jury pour les différentes épreuves. De plus, c'est aussi dans les rapports que sont annoncées les modifications de consigne ou d'épreuve pour la session à venir et que les attentes du jury sont explicitées.
Ils sont consultables à l'adresse ci-dessous
http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html

* de préparer dès le début de l'année les épreuves écrites **et** orales, notamment pour le programme d'option de l'externe et pour l'épreuve professionnelle de l'interne, car le temps est trop court entre la fin des épreuves écrites et le début des épreuves orales pour découvrir complètement une épreuve et un programme.

Pour toute question concernant la formation, s'adresser à Antoine Aufray, responsable de l'agrégation : aufray (at) unistra.fr